

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNEL DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (PAFIO) 2025 DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Vous êtes invités à participer à la consultation publique sur le plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO) 2025 des bénéficiaires de convention d'aménagement du territoire forestier résiduel des municipalités de Saint-Nazaire, de Labrecque, de Lamarche, de L'Ascension, de Sainte-Monique et de Saint-Ludger-de-Milot. Les superficies soumises à la présente consultation représentent les territoires d'intérêt pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier (coupe de bois, préparation de terrain, reboisement, etc.) au cours des prochaines années.



La soirée de consultation se tiendra **le mercredi 19 mars 2025 à 19 h à la salle communautaire de l'hôtel de ville de la municipalité de Labrecque**, au 3425, rue Ambroise. Lors de cette soirée de consultation, la MRC présentera la localisation des peuplements ajoutés au PAFIO ainsi que les infrastructures à construire ou à modifier afin d'y parvenir et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Vous pourrez consulter le PAFIO au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest à Alma, dans les bureaux des municipalités concernées et sur le site internet de la MRC au www.mrcsaintjeanest.qc.ca.

La période de consultation se tiendra du 13 mars au 11 avril 2025 inclusivement. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec la MRC au 418 668-3023, poste 2128.

Les bureaux de la MRC sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier du plan, vous devez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations au représentant du bénéficiaire de convention avec copie conforme à la MRC (ou à la MRC) au plus tard le 11 avril 2025.

Donné à Alma

Ce 4^e jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Nathalie Audet
Directrice du service à l'aménagement